

85/873 du 4/07/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DECRET N° _____/INTERFAS/DGFP/DG/CE.2202
Portant intégration et nomination de
Madame KIBANGADI-NKODIA née BAYONNE
Marie Céline dans les cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services Admi-
nistratifs de la Santé Publique.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S:

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;

D.G.D.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 65/50 du 16.2.1965 fixant le statut commun
des cadres administratifs de la Santé Publique;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;

D.C.F.

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;

Vu le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre;

Vu le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement;

Vu le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;

Vu le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du
13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révision de
situations administratives des Agents de l'Etat;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

YK

ARTICLE 1ER.-

Madame KIBANGADI-NKODIA née BAYONNE Marie Gerline, née le 25 Août 1952 à Pointe-Noire, titulaire du Doctorat de 3ème cycle en Nutrition obtenu à l'Université Pierre et Marie Curie de Paris 6 (FRANCE) est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs de la Santé Publique et nommée au grade d'Administrateur de la Santé Publique de 2° échelon, Stagiaire indice 920.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JCRPC et communiqué partout où besoin sera.-/

Brazzaville, le 4 JUILLET 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Ange Edouard POUNGUI.-

Bernard COMBO MATSICHA.-

AMPLIATIONS:

JCRPC	1
DGFP/DGPE	3
D.G.D.	1
D.C.F.	1
MSAS	2
INTERESSEE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2